



Mairie de Franconville

Direction Générale des Services

CONSEIL MUNICIPAL

DU

25 NOVEMBRE 2010

NOTES DE SYNTHÈSE



*** JEUDI 25 NOVEMBRE 2010 à 20h00 ***
EN MAIRIE DE FRANCONVILLE - SALLE DU CONSEIL

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DES SÉANCES DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 23 SEPTEMBRE ET 21 OCTOBRE 2010.
2. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET VILLE – EXERCICE 2010.
3. PARTICIPATIONS FINANCIÈRES A DES PROJETS ÉDUCATIFS ET CULTURELS – ANNÉE SCOLAIRE 2010/2011.
4. RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION – RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL.
5. N°3 AVENANT N° 3 AU CONTRAT D'INITIATIVES VILLE QUALITE 2 (CIVIQ 2)
6. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE FRANCONVILLE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CONCERNANT LA PRESTATION DE SERVICES « ACCUEIL LOISIRS » SANS HÉBERGEMENT.
7. MARCHÉ N°09VOI013 – REQUALIFICATION DES ESPACES EXTÉRIEURS DE LA RÉSIDENCE FONTAINE BERTIN – LOT N°1 : VOIRIE, RÉSEAUX DIVERS, MOBILIER URBAIN. AVENANT N°1 AVEC L'ENTREPRISE CERCIS.
8. MARCHÉ N°09VOI034 – REQUALIFICATION DES ESPACES EXTÉRIEURS DE LA RÉSIDENCE FONTAINE BERTIN – LOT N°4 : MAÇONNERIE, PAVAGE. AVENANT N°1 AVEC L'ENTREPRISE LES COMPAGNONS PAVEURS.
9. MARCHÉ 10BAT077 – EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX – AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ.
10. MARCHÉ N°10VOI085 – MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE VIDÉO-PROTECTION URBAINE DANS LE CADRE DU REGROUPEMENT DE COMMANDES FRANCONVILLE/SANNOIS. AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ.
11. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE POUR LA VIDÉO PROTECTION.
12. RÉVISION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE.
13. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CHAUFFAGE DE SANNOIS-ERMONT-FRANCONVILLE (SICSEF)..
14. DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

- QUESTIONS DIVERSES -

QUESTION N° 1

OBJET : ADOPTION DU COMPTE RENDU DES SÉANCES DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 23 SEPTEMBRE ET 21 OCTOBRE 2010.

QUESTION N° 2

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET VILLE – EXERCICE 2010

Il s'agit d'approuver la décision modificative n°1 du Budget Primitif 2010 ayant comme objet d'ajuster les crédits en vue de la fin de l'exercice. La décision modificative s'élève à 927 790 € soit :

En section de fonctionnement	435 201 €
En section d'investissement	492 589 €

RECETTES

Les principales inscriptions de recettes concernent :

- les participations versées au titre des emplois aidés pour 55 000 €,
- les rôles supplémentaires d'impôts pour 69 570 €,
- les dotations allouées suite aux missions de service public transférées à la ville (passeports, vaccinations grippe A) pour 27 690 €.

En section d'investissement, les recettes de cessions de terrains sont réévaluées globalement pour 89 357 €.

DÉPENSES

Les principales dépenses de fonctionnement concernent :

- les charges exceptionnelles liées aux cessions de terrains pour 35 982 €,
- les honoraires engagés dans le cadre des contentieux pour 22 100 €,
- les admissions en non valeurs de titres non recouverts pour 14 105 €.

En section d'investissement, il est principalement proposé d'inscrire les crédits supplémentaires suite aux notifications de marchés et avenants :

- Les travaux d'aménagement du quartier de F. Bertin pour 410 763 €,
- les travaux d'aménagement de la place de la Gare pour 196 186 €.

Par ailleurs, 278 500 € sont prévus pour les préemptions des murs des commerces de la Fontaine Bertin.

La décision modificative permet également d'ajuster les crédits correspondant aux écritures d'intégration des travaux réalisés en régie pour 200 000 €. Cette DM augmente l'autofinancement par le virement complémentaire entre les deux sections de 346 354 €.

QUESTION N° 3

OBJET : PARTICIPATIONS FINANCIÈRES A DES PROJETS ÉDUCATIFS ET CULTURELS - ANNÉE SCOLAIRE 2010/2011.

Il est demandé à l'assemblée de voter la participation financière de :

1.000 € au collège Bel-Air

Le professeur d'Arts du collège Bel-Air organise pour les élèves de 5^{ème} une animation artistique intitulée « Sensibilisation des élèves à la place des arts et de la musique à travers différentes cultures artistiques ». Ce travail autour de la pratique instrumentale de diverses origines se déroule en trois parties :

- Les percussions d'origine africaine
- Les percussions d'origine latine
- La fabrication d'instruments.

La subvention demandée aidera à financer l'achat de percussions ou celui de matériel d'arts plastiques pour la fabrication des instruments.

300 € au collège Jean-François Clervoy

Dans le cadre de l'inscription au Concours National de la Résistance et de la Déportation dont le

thème cette année est, « La répression de la Résistance en France par les autorités d'occupation et le régime de Vichy », il est organisé pour deux classes de 3^{ème} un séjour de deux jours avec, entre autres, la visite du Mémorial de Caen et la visite du cimetière américain.

La participation familiale demandée est de 82 €. La subvention proposée permettra de réduire le coût pour cinq familles dont les enfants sont boursiers.

QUESTION N° 4

OBJET : RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION - RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL.
Le décret n°2003-485 du 5 juin fixe les conditions dans lesquelles sera exécuté le recensement de la population qui se déroulera à partir du 20 janvier 2011 et est placée sous l'entière responsabilité du Maire. Il convient donc de procéder au recrutement des agents recenseurs, de fixer leur rémunération et de nommer le coordonnateur communal.

AGENT RECENSEUR :

Les agents recenseurs, chargé de la distribution et de la collecte des imprimés, sont payés en fonction de la masse de travail effectué, selon un forfait net de 1100 €. Cette dépense fait l'objet d'une dotation globale forfaitaire dont le montant est de 7279 euros, les charges patronales restant à la charge de la Ville.

QUESTION N° 5

OBJET : AVENANT N° 3 AU CONTRAT D'INITIATIVES VILLE QUALITE 2 (CIVIQ 2)

Lors de son assemblée du 16 juin 2006, le Département du Val-d'Oise a souhaité renforcer son action en faveur de la réussite éducative des enfants avant leur entrée au collège, des adolescents en âge d'être au collège et de leurs familles, en lien avec les collectivités territoriales, en proposant la mise en place de Contrats d'Initiatives Ville Qualité.

Les Contrats d'Initiatives Ville Qualité constituent donc depuis du 1er janvier 2007 le nouveau cadre contractuel départemental de référence pour les interventions en faveur de la réussite éducative sur le territoire communal en direction des enfants et des jeunes de 6 à 16 ans et de leurs familles.

Le présent avenant a pour objet d'ajuster le programme pluriannuel de fonctionnement et d'investissement proposé dans le cadre du CIVIQ 2, à partir du bilan de la troisième année de mise en œuvre du contrat ce qui se traduit par la reconduction de 13 actions et la création d'une nouvelle action.

Actions reconduites :

- Soutien au développement personnel des enfants par l'accès facilité aux livres et au plaisir de lire
- Programmation de spectacles en direction des pré-adolescents et des adolescents
- Programmation de spectacles en partenariat avec l'école élémentaire de la Fontaine Bertin
- Le sport facteur d'intégration : une école des loisirs sportifs
- Accompagnement et soutien à la réussite scolaire
- Programme de Français Langues Etrangères
- Bain de langue
- Développer des loisirs éducatifs dans les maisons de proximité
- Aide à la parentalité dans les maisons de proximité
- Conseil municipal des jeunes
- Les arts du cirque
- Sensibilisation à la lecture et à l'écriture pour les enfants et les adolescents à travers le conte
- Orchestre des jeunes du quartier de la Fontaine Bertin

Nouvelle action :

- Nul n'est censé ignorer la loi

ce qui représente une dépense globale prévisionnelle de 322.541,- € en fonctionnement et 39.892,-

€ en investissement pour une dotation spécifique prévisionnelle de 114.427,- € en fonctionnement et 19.946,- € en investissement.

QUESTION N° 6

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE FRANCONVILLE ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CONCERNANT LA PRESTATION DE SERVICE « ACCUEIL LOISIRS » SANS HÉBERGEMENT.

Dans le cadre de sa politique d'action sociale familiale articulée autour de deux finalités :

- ◆ Améliorer la vie quotidienne des familles, par une offre adaptée de services et d'équipements,
- ◆ Mieux accompagner les familles, en particulier lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés,

La caisse d'Allocation Familiale participe au financement des accueils de loisirs.

Afin de bénéficier de cette participation une convention d'objectifs et de financement doit être signée avec la CAF. En 2009 le montant de la subvention versé par la caisse d'allocation familiale s'est élevé à 319 186.40 €.

QUESTION N° 7

OBJET : MARCHÉ N° 09VOI013 – REQUALIFICATION DES ESPACES EXTÉRIEURS DE LA RÉSIDENCE FONTAINE BERTIN – LOT N° 1 VOIRIE, RÉSEAUX DIVERS, MOBILIER URBAIN – AVENANT N° 1 AVEC L'ENTREPRISE CERCIS.

Pour répondre à des sujétions imprévues, il s'avère indispensable de procéder à des travaux supplémentaires.

Ces travaux supplémentaires consistent à :

Immobilisation de chantier :

- ZONE I : remise en état provisoire de parking, mise à disposition de barrières dans l'attente de travaux extérieurs au chantier.
- ZONE I : mise à disposition de barrières dans l'attente de travaux de concessionnaires suite à la découverte de réseau gaz non conforme.
- ZONE E : mise à disposition de barrières et interventions supplémentaires d'équipes d'enrobés dans l'attente de travaux extérieurs au chantier.
- ZONE B : mise à disposition de barrières et immobilisation d'équipes de chantier.

Modification du réseau EDF :

- ZONE A : sondages supplémentaires pour recherche du réseau EDF.

Modification du réseau France Télécom :

- ZONE B : pose d'une chambre France Télécom supplémentaire avant dévoiement des réseaux.
- ZONE C : modification du type de fourreaux France Télécom avant dévoiement du réseau.
- ZONE E : modification du tracé des réseaux France Télécom suites aux indications de France télécom et pénétrations dans les bâtiments préalable au dévoiement du réseau.
- Toutes Zones : remplacement de chambres en mauvais état.

Modification du réseau d'éclairage :

- ZONE B : création d'une tranchée supplémentaire et passage de fourreaux pour éclairage public de l'Espace Fontaine.
- ZONE F : démolition de massifs, création de tranchées supplémentaires et passage de fourreaux, création de nouveaux massifs pour modification d'emplacement de candélabres.

Modification du réseau d'assainissement :

- ZONE B : raccordement de l'assainissement de l'Espace Fontaine.
- ZONE D : création d'une chambre et déviation du réseau d'assainissement suite à la découverte de réseaux enterrés.

- ZONE D : création d'un caniveau suite à la modification du projet après découverte de réseaux enterrés.
- ZONE E : pose de grille 850x850 supplémentaire.
- ZONE E : pose de grille 350x750 supplémentaire.
- ZONE H : pose d'une grille concave supplémentaire suite à la différence des côtes réelles à celles du plan de géomètre initial.
- Toutes Zones : remplacement de chambres en mauvais état.
- Toutes Zones : modifications de regards enterrés découverts.

Renforcement des structures de sol :

- ZONE B : mise en œuvre de GNT et compactage d'une allée devant l'Espace Fontaine après constat de la nature hétérogène et instable du sol.
- ZONE H : réalisation d'essais de déflexion sous chaussée.
- ZONE H : renforcement de la structure de parking avec la GNT après constat de la nature du sol.

Modification de projet :

- Elargissement d'une fosse pour bornes enterrées suite à la découverte d'un réseau d'assainissement.
- Création d'une placette enherbée avec structure de sol renforcée suite à la rehausse du projet après découverte d'un caniveau de chauffage.
- Réalisation d'un muret de soutènement en bois après découverte d'un caniveau de chauffage.
- Création d'une allée supplémentaire pour garantir les circulations PMR après modification du nivellement suite à la découverte d'un caniveau de chauffage.

Des travaux font l'objet de quantités supplémentaires et de prix nouveaux présentés dans l'avenant fourni en annexe, le tout pour un montant de 227 044,10 € HT soit 21,79% du marché initial.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le maire à signer cet avenant ainsi que les pièces y afférant.

QUESTION N° 8

OBJET : MARCHÉ N° 09VOI034 – REQUALIFICATION DES ESPACES EXTÉRIEURS DE LA RÉSIDENCE FONTAINE BERTIN – LOT N° 4 MAÇONNERIE, PAVAGE – AVENANT N° 1 AVEC L'ENTREPRISE LES COMPAGNONS PAVEURS.

Pour répondre à des sujétions imprévues, il s'avère indispensable de procéder à des travaux supplémentaires. Ces travaux supplémentaires consistent à :

Réalisation d'escaliers supplémentaires :

- Escalier n° 14 de 4 marches en béton blanc balayé y compris assises béton pour permettre la circulation piétonne suite à la rehausse du projet après la découverte d'un caniveau de chauffage.
- Escalier n° 15 de 2 marches en béton blanc balayé y compris assise béton pour permettre la desserte d'une entrée annexe de bâtiment.
- Escalier n° 16 de 23 marches en béton blanc balayé y compris assise béton pour permettre la desserte de l'entrée de service de l'Espace Fontaine de façon directe depuis le parking de la Rue du Lavoir.
- Escalier n° 17 de 5 marches en béton blanc balayé y compris assise béton afin de desservir l'aire de jeux suite à la rehausse de celle-ci après la découverte de réseaux EDF.

Renforcement de semelles armées pour murs :

- Renforcement de la structure de ferrailage et modification de la formule béton des semelles des murs de gradines dans la Zone B en raison de la nature hétérogène du sous sol vérifiée par des essais de sols.
- Renforcement de la structure de ferrailage et modification de la formule béton des semelles des murs de grande hauteur dans la Zone C en raison de la nature hétérogène et instable du sous sol vérifiée par des essais de sols.

Présence de caniveau de chauffage ou d'assainissement ne permettant pas la pose des murs

préfabriqués :

- Modification sur mur n° 5 : 1 élément de 2,42 m x 1,00 m à couler en place.
- Modification sur mur n° 21 : 2 éléments de 3,37 m x 1,21 m à couler en place.
- Modification sur mur n° 22 : 1 élément de 3,35 m x 1,55 m à couler en place.

Des travaux font l'objet de travaux supplémentaires et de prix nouveaux présentés dans l'avenant fourni en annexe, le tout pour un montant de 61 170,11 € HT soit 10,60 % du marché initial. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que les pièces y afférant.

QUESTION N° 9

OBJET : MARCHÉ 10BAT077 – EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ.

Le marché « exploitation des installations thermiques dans les bâtiments communaux » arrive à son terme le 31 décembre 2010. Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé en date du 09 février 2010. Le marché a été déclaré infructueux en date du 04 mai 2010 par la Commission d'Appel d'Offres.

Une seconde procédure a été lancée en date du 24 août 2010.

Ce marché comprend :

- La production de chauffage par chauffage à eau chaude
- La production d'eau chaude sanitaire
- La distribution (réseau enterré, vide sanitaire)
- Les prestations annexes (extraction, aérotherme, CTA, VMC ...)
- Le traitement des eaux de chauffage et ECS

Sur la base des tarifs «régulés» de l'opérateur historique GDF tels que définis dans le guide de rédaction des clauses techniques des marchés publics d'exploitation de chauffage avec ou sans gros entretien des matériels et avec obligation de résultat approuvé par la décision n° 2007-17 du 4 mai 2007 du comité exécutif de l'OEAP.

- La garantie totale selon les principes retenus dans le fascicule n° 5602 du C.C.T.G. applicable aux marchés d'exploitation des installations de chauffage approuvés par la circulaire n° C383 du 10 février 1983.

Il a été demandé aux candidats de proposer 4 solutions :

- Pour la solution de base : durée du marché 7 ans - tarifs régulés
- Pour l'option n° 1 : durée du marché 7 ans - tarifs dérégulés
- Pour l'option n° 2 : durée du marché 10 ans - tarifs régulés
- Pour l'option n° 3 : durée du marché 10 ans - tarifs dérégulés.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 07 octobre 2010 pour procéder à l'ouverture des offres concernant l'exploitation des installations thermiques dans les bâtiments communaux.

Au vu de l'analyse des offres présentée le 09 novembre 2010, la Commission d'Appel d'Offres attribue le marché à la Société CORIANCE pour un montant de 4 254 694.90 € HT pour une durée de dix ans avec tarifs dérégulés.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes au marché.

QUESTION N° 10

OBJET : MARCHÉ 10 VOI 085 - MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION URBAINE DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES FRANCONVILLE/ SANNOIS – AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ

Par délibération en date du 20 mai 2010, le conseil municipal a instauré la mise en place d'un système de vidéo-protection sur la commune.

Le 24 juin, un groupement de commande a été constitué avec la commune de Sannois, Franconville

étant désignée comme coordonnateur.

Dans le cadre de ce groupement un marché pour la mise en place d'un système de vidéo-protection a été lancé selon la procédure de l'appel d'offres

Le marché est composé de 2 lots :

Lot n°1 : service de fourniture et mise à disposition de débit pour l'acheminement des flux du système de vidéosurveillance

Lot n°2 : fourniture et mise en oeuvre des équipements de gestion des flux vidéo, d'acquisition et de restitution de vidéosurveillance, raccordement des équipements d'extrémité, de formation des personnels et maintenance

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes s'est réunie le 3 novembre 2010 pour procéder à l'ouverture des offres.

Au vu de l'analyse des offres présentée le 09 novembre 2010, la Commission d'Appel d'Offres a attribué au Groupement Orange/Ineo :

Lot n°1 au Groupement Orange/Ineo pour un montant de 4 020 435.72 € TTC (soit 3 361 568.32 € HT) pour les deux communes,

Lot n°2 au Groupement Orange/Ineo pour un montant de 1 058 406.51 € TTC (soit 884 955.27 € HT) pour les deux communes.

QUESTION N° 11

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE POUR LA VIDÉO- PROTECTION.

Le 20 mai 2010, le Conseil Municipal a adopté le projet de doter la commune de Franconville d'un système de vidéo protection urbaine, afin de prévenir les actes de délinquance et dissuader les auteurs. Le 24 juin 2010, un groupement de commande a été constitué avec la commune de Sannois, Franconville étant désignée comme coordonnateur.

Afin de compléter le financement de ce projet, le Conseil municipal a la possibilité de solliciter une subvention au titre de la Réserve Parlementaire. Il est donc demandé au Conseil municipal d'en faire la demande, au taux le plus élevé possible.

QUESTION N° 12

OBJET : RÉVISION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE.

Par courrier en date du 24 septembre 2010, M. le Préfet a demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, qui remplace celui adopté en 2004 et arrivant à échéance.

Ce projet tient compte des 26 places prévues, qui seront réalisées en 2011 sur la commune, à savoir 22 places pour Franconville et 4 places pour le Plessis-Bouchard.

Le second volet du projet concerne la sédentarisation.

Un courrier, adressé à M. Le Préfet, lui précise que le Conseil municipal délibèrera le 25 novembre 2010. Il est demandé à l'Assemblée de donner son avis sur le Schéma départemental.

QUESTION N° 13

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2009 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CHAUFFAGE DE SANNOIS-ERMONT-FRANCONVILLE (SICSEF).

Le service public de production de chaleur et d'eau chaude sanitaire est soumis à un régime juridique précis en matière de contrôle de son exécution par les élus locaux et la population.

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse chaque année, au maire de chaque commune-membre, un rapport retraçant l'activité de l'Etablissement, ainsi que le Compte Administratif.

Le rapport 2009 du Syndicat Intercommunal de Chauffage de Sannois-Ermont-Franconville (SICSEF) est communiqué au Conseil municipal de Franconville, pour information.

Créé en 1973 par délibération des communes d'Ermont, Sannois et Franconville, le Syndicat Intercommunal pour le chauffage collectif de la ZUP (SICSEF) a délégué sa compétence d'exploitation de chaleur par contrat d'affermage à la Société Dalkia.

Le SICSEF correspond aujourd'hui à :

- 3 centrales de production de chaleur et d'eau chaude sanitaire ;
- 7 km de réseaux ;
- 45 sous stations.

Le Syndicat dessert 5 200 logements, 3 écoles, 1 lycée et un Centre culturel.

Le rapport remis par le SICSEF fait part, entre autres, de son étude d'intégration d'une énergie renouvelable pour une mixité énergétique :

- La géothermie : aucune source de chaleur ne permet de mettre en œuvre ce système dans les conditions économiques respectables pour les usagers ;
- Le solaire thermique : les investissements sont très lourds pour ne couvrir que 18 % des besoins en chaleur ;
- La biomasse : les investissements sont lourds, mais le retour sur investissements est relativement court (6 ans) et la biomasse permet une couverture des besoins de 55 % minimum, seuil fixé dans les objectifs du SICSEF.

L'ensemble du rapport d'activités 2009 est joint à la présente délibération.

QUESTION N° 14

OBJET : DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

Le Conseil municipal prend acte que les décisions prises par Monsieur le Maire en application des articles L. 2122-22 ont été portées à la connaissance de ses membres :

- Complément au Marché 10BAT046 – Fourniture et pose de stores intérieurs sur la façade principale du Centre de Santé (partie PMI) de 3647,54 €.
- Convention d'implantation et d'exploitation de distributeurs automatiques de boissons au Centre de Sports et de Loisirs pour 3 ans.
- Marché 10BAT028 – Réfection complète de la toiture de la réserve du Gymnase du Moulin pour 11.713,50 €.
- Marché 10BAT086 – Fourniture et pose de caissons lumineux pour les affiches de cinéma pour 19.759,42 €.
- Marché 10BAT084 – Réfection des dalles de faux-plafonds de l'école élémentaire de la Source pour 22.976,36 €.
- Contrat de cession – Animation « Gospel/Association Haz'Art » dans le cadre du marché de Noël pour 150 €.
- Convention pour un prêt de chalets avec la commune d'Ermont dans le cadre du marché Noël des 26, 27 et 28 novembre 2010.
- Annulation de la décision n°10-212 relative à l'exercice du droit de préemption urbain de la commune sur l'immeuble sis 279 rue du Général Leclerc à Franconville parcelles cadastrées AL n°692 et AL n°1395.
- Prêt de chalets/Mairies d'Asnières dans cadre du marché de Noël les 26, 27 et 28/11/2010.
- Contrat de maintenance pour la machine « ouvre-lettres » de 198,54 € annuel.
- Convention pour une exposition « L'Eau à la Bouche » du 26/11/2010 au 15/12/2010 à l'Espace Saint-Exupéry pour 10.490,87 €.
- Contrat de cession – Prestation et initiation acrobatique/Société K'Danse Animation lors du marché de Noël pour 1857,50 €.
- Convention pour une formation avec l'Union des Maires de France pour un élu de 155 €.
- Convention pour une formation avec l'Union des Maires de France pour un élu de 155 €.

- Convention pour une formation avec l'Union des Maires de France pour un élu de 155 €.
- Convention avec l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France pour 1170 €.
- Contrat de services auprès de Pitney Bowes pour une machine sous pli de 943,20 €.
- Désignation de Maître Loeff à effet de défendre la commune dans un contentieux.
- Contrat de cession – Spectacle « Passage » pour 4 représentations de 4251,90 € TTC.
- Contrat de cession – Spectacle « La mer en pointillés » pour 3 représentations de 4287,51€.
- Contrat de services pour un photocopieur pour 72 mois à 0,005 € HT la copie.
- Contrat de services sur divers photocopieurs pour 36 mois à 0,0056 € HT la copie.

QUESTIONS DIVERSES